

Original : anglais

**LETTRE DU PRÉSIDENT DU PWG CONCERNANT LE « PROJET DE RECOMMANDATION DE L'ICCAT  
AMENDANT LA RECOMMANDATION 18-12 CONCERNANT L'APPLICATION DU SYSTÈME EBCD »**

Le 15 octobre 2020

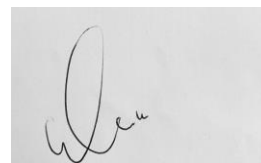
Chers membres du PWG,

Compte tenu des difficultés à mener des discussions et des échanges approfondis entre les CPC cette année et conformément aux procédures communiquées par le Président de la Commission, en particulier les points 1 et 2 des « Questions essentielles du Groupe de travail permanent » diffusées dans la circulaire n°6716/2020 et désormais publiées sur le site web des documents de la Commission de 2020, je considère qu'une simple reconduction des dérogations prévues aux paragraphes 5b et 5d de la Recommandation 18-12 est la meilleure façon d'aller de l'avant. En conséquence, je propose de remplacer l'année « 2020 » par « 2021 », le cas échéant, en tant qu'amendement à la Recommandation 18-12, permettant aux Parties de réexaminer cette question de manière approfondie en 2021.

Un projet de Recommandation reflétant cette proposition est joint en tant que PWG-408.

Meilleures salutations,

Président du PWG



Neil Ansell